AULNAY-SOUS-BOIS

Le 13 JUIL. 2018

Messieurs les co-directeurs de la publication
de MonAulnay.com
Jean-Marc Engelvin, Jean-Louis Karkides et
Hervé Suaudeau
contact@monaulnay.com

Objet : **DROIT DE REPONSE A UN ARTICLE DU BLOG « MONAULNAY »**

Messieurs,

Un article posté sur le blog MonAulnay.com par Jean-Louis Karkides le 7 juillet 2018 à 23 h 18 et ayant pour titre « Conseil Municipal du 18, une info minimale sur le site de la Ville » indique que « *seule la délibération concernant la nomination* [de l'attributaire pressenti de la délégation de service public du centre aquatique] *peut être consultée* » sur le site de la Ville et s'interroge sur le fait que « *les aulnaysiens n'*[auraient] *pas le droit de connaître tout l'ordre du jour et toutes les délibérations qui seront discutés* ».

Je vous rappelle que conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 1411-7 du C.G.C.T., la délibération relative au choix du délégataire et au contrat de délégation doit être transmise aux membres du Conseil Municipal quinze jours au moins avant sa réunion. Cette information est mentionnée dans le document joint au projet de délibération intitulé « convocation du conseil municipal » disponible sur le site de la Ville.

Par ailleurs, comme précisé dans le même document, « *les autres délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 18 juillet 2018 feront l'objet d'un affichage distinct et ultérieur en exécution de l'article L. 2121-12 du C.G.C.T.* ». Ainsi, l'ensemble des délibérations seront envoyées cinq (5) jours avant la réunion du Conseil Municipal et seront ensuite accessibles sur le site de la Ville.

Par conséquent, contrairement à vos propos, comme à l'accoutumée, les aulnaysiens sont informés de l'ordre du jour du Conseil Municipal dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir publier dans les plus brefs délais l'intégralité de ma réponse et ce, en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe PALOMO
Directeur Général des Services

HÔTEL DE VILLE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – BP56 – 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX – TEL. : 01 48 79 63 63 – FAX : 01 48 79 63 09 – Web : www.aulnay-sous-bois.com